



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

No 45/2020

au Conseil communal

* * *

Crédit d'étude
-
Aménagement du chemin des Biolles

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Suite à l'adoption du Plan Partiel d'Affectation "Le Village", certains propriétaires riverains du chemin des Biolles prévoient de nouvelles constructions, qui sont en cours ou à venir. Le chemin, sous sa forme actuelle, ne peut plus convenir à ces nouveaux aménagements (manque d'un trottoir, d'entrées sur les parcelles et d'éclairage public).

2. Plan de situation

Chemin des Biolles



3. Description des travaux projetés

Les différentes prestations prévues sont décrites dans le "Règlement SIA 103 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils – édition 2003"; elles correspondent aux phases mentionnées au point 4 ci-dessous (selon la numérotation de la norme), ainsi qu'aux coûts d'études de l'éclairage public et de l'ensemble du projet.

4. Coûts des travaux à réaliser

Honoraires ingénieur génie civil

3 ETUDE DU PROJET

- 3.1 Avant-projet
- 3.2 Projet de l'ouvrage
- 3.3 Procédure de demande d'autorisation

4 APPEL D'OFFRES

- 4.1 Appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication

5 REALISATION

- 5.1 Projet d'exécution
- 5.2 Exécution de l'ouvrage
- 5.3 Mise en service et achèvement

Total net, HT, chemin des Biolles

Fr. 22'300.--

Récapitulation des coûts :

Prestations	Montants
Ingénieur génie civil	Fr. 22'300.--
Ingénieur électricien	Fr. 6'000.--
Divers	Fr. 1'500.--
Total	Fr. 29'800.--
TVA 7,7 %	Fr. 2'300.--
Total TTC du crédit d'étude	<u>Fr. 32'100.--</u>
Total arrondi	<u>Fr. 32'000.--</u>

L'ensemble des coûts des travaux, y compris les études, sont estimés à **Fr. 330'000.--**.

5. Planning de l'étude et des travaux

Etape	Période
Projet d'exécution	Octobre 2020
Début des travaux de génie civil	1 ^{er} semestre 2021, durée 1 an

6. Financement des études

Il est évident qu'une étude est au préalable nécessaire pour déterminer le cadre budgétaire de ces travaux.

La Municipalité propose le financement de cette étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 10 ans, est prévue au Budget 2020 projets futurs.

Il est rappelé que si l'étude préalable débouche sur un préavis, le montant du crédit d'étude sera rajouté au montant total du préavis présenté au Conseil Communal pour les travaux projetés. Ainsi, on obtiendra le coût réel de l'investissement à voter.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

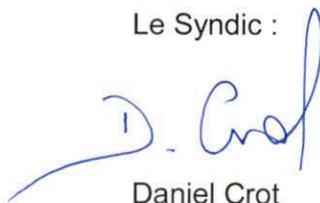
- vu le Préavis municipal N° 45/2020 adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 32'000.--** pour l'aménagement du chemin des Biolles;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Daniel Crot



La Secrétaire a.i. :


Mélanie Hilpert

Municipal en charge du dossier : M. Denis Favre
Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 11 mai 2020